

**AVOCATS** 

William BOURDON Sandrine RICHER Apolline CAGNAT Amélie LEFEBVRE Bertrand REPOLT Vincent BRENGARTH Avocats associés Marie-Laure DUFRESNE-CASTETS Céline MOKRANE Emma ELIAKIM Charly SALKAZANOV

Avocats collaborateurs

contact@bourdon-associes.com

T. 01 42 60 32 60 - F. 01 42 60 19 43

Madame le Procureure Cour pénale internationale Oude Waalsdorperweg 10 2597 AK La Haye - Pays-Bas

Paris, le 22 Septembre 2020

## Par lettre recommandée internationale

<u>Et par mail : otp.informationdesk@icc-cpi.int; Fatou.Bensouda@icc-cpi.int ;</u> James.Stewart@icc-cpi.int

OBJET : Suite signalement GUINEE Vos références OTP CR 226/20

Madame la Procureure,

Nous avons l'honneur de vous écrire en qualité de Conseils du FNDC, dans le cadre de l'affaire citée en référence.

Nous tenions à vous informer de ce qui suit, dans le prolongement immédiat de notre signalement.

Bien que la Constitution guinéenne sur la base de laquelle Alpha Condé a été élu en 2010 et réélu en 2015 limite le nombre de mandats présidentiels à deux, le Président guinéen s'est prévalu de l'adoption, en début d'année, d'une nouvelle Loi fondamentale décriée par le peuple de Guinée et combattu par le FNDC. Cette organisation, regroupant les principales organisations de la société civile et de l'opposition, s'apprête à organiser à partir du 29 septembre 2020, des manifestations. Nous sollicitons de votre juridiction qu'elle exerce toute sa vigilance quant aux événements qui pourraient survenir dans le cadre des manifestations à venir et de la réaction du pouvoir.

Les manifestations contre le troisième mandat ont été réprimées dans le sang faisant près d'une centaine de morts sans qu'aucune enquête ne soit diligentée pour identifier et sanctionner les auteurs de ces crimes.

La date de l'élection présidentielle est fixée au 18 octobre 2020 avec la participation de Monsieur Alpha Condé et la campagne électorale a démarré le 18 septembre.

Dans son premier discours de campagne adressé par Visio conférence aux populations de la Haute Guinée, fief traditionnel de son parti, Monsieur Alpha Condé a tenu des propos ethnocentristes d'une extrême gravité.

Il a notamment déclaré : « Ce que vous devez comprendre d'abord, il y a 10 candidats qui ont formé un bloc. Donc, si le malinké qui est candidat et qui n'est pas du RPG, vous votez pour lui, vous aidez Cellou Dalein Diallo. Vous devez le savoir. Si vous votez pour lui, sachez que vous votez pour Cellou Dalein Diallo. Dans la région du Foutah, c'est Cellou seul qui est candidat. Il n'y a pas un autre candidat »" (<a href="https://africaguinee.com/articles/2020/09/19/alpha-conde-si-vous-votez-pour-un-candidat-malinke-qui-n-est-pas-du-rpg-c-est">https://africaguinee.com/articles/2020/09/19/alpha-conde-si-vous-votez-pour-un-candidat-malinke-qui-n-est-pas-du-rpg-c-est</a>).

Ces propos traduisent la volonté de Monsieur Alpha Condé de déporter le débat sur le terrain ethnique avec le risque d'alimenter des clivages au sein même de la population là où l'ambition électorale devrait être celle de l'unité nationale.

Ces éléments nous font sérieusement craindre de nouvelles violences électorales à relent ethnique et c'est la raison pour laquelle nous tenions à vous écrire et à vous alerte.

Restant à votre disposition dans le cadre de votre examen, nous vous prions de recevoir, Madame la Procureure, nos respectueuses salutations.

William BOURDON

Vincent BRENGARTH

Lengery